



Les Sentiers de la Liberté

Port-Bail sur Mer 1944

Bon de souscription

A joindre à votre don
Dépôt ou envoi à la Mairie de Port-Bail sur Mer

1. Montant du don

Je souhaite verser un don d'un montant de(minimum 100 euros) à l'association Port-Bail sur Mer 1944 pour contribuer au financement des monuments des Sentiers de la Liberté qui seront implantés sur la Commune de Port-Bail sur Mer.

2. Choix du monument

Je souhaite soutenir le monument :

- PortBail, « Le Prix de la Liberté » : ce monument rendra hommage aux civils disparus et à la destruction du village lors des combats de la libération.
- Saint-Lô-d'Ourville, « Le Mur des Mémoires » : ce monument sera un hommage aux soldats américains du 357ème Régiment de la 90ème Division d'Infanterie qui ont perdu la vie pour la libération de Port-Bail sur Mer.
- Autre monument :

3. Choix de l'inscription sur la plaque des donateurs

En contre-partie de votre don, l'association Port-Bail sur Mer 1944 vous propose d'inscrire votre nom sur le monument de votre choix et selon vos préférences (M./ Mme.....; M. et Mme.... ; Famille..... ; Entreprise.....)

Si vous souhaitez inscrire votre nom sur la plaque des donateurs du monument de votre choix (30 donateurs maximum par monument), nous vous remercions de nous préciser ci-après l'inscription souhaitée :

.....

4. Réduction d'impôt lié à votre don (MECENAT)

L'association Port-Bail 1944 est éligible au mécénat. En contrepartie de votre don vous pouvez bénéficier :

- Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (ex : un don de 100 € = 66 € de réduction d'impôt).
- Pour les entreprises : votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (ex : un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur les Sociétés

(Le reçu fiscal sera rédigé selon les informations figurant sur le chèque : nom et adresse)



Les Sentiers de la Liberté

Port-Bail sur Mer 1944

5. Modalités de versement du don (PAR CHEQUE)

Déposez (sous enveloppe fermée), ou envoyez par courrier, le présent bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de :

« Association Port-Bail sur Mer 1944 »
Mairie de Port-Bail sur Mer,
2 rue Lechevalier
50580 PORTBAIL SUR MER

6. Coordonnées du donateur

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville

Téléphone : Courriel :

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association Port-Bail sur Mer 1944 s'engage à affecter l'intégralité de votre don à la construction des monuments des Sentiers de la Liberté.
(Délibération de l'Assemblée Générale du 8 mars 2019).

7. Coordonnées de l'association



Association Port-Bail sur Mer 1944
2 rue Lechevalier
Mairie
50580 Port-Bail sur Mer
Courriel : portbail1944@orange.fr
Site web : portbail1944.com

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don et sont uniquement destinées au service administratif de l'association.